



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2016

L'An Deux Mille seize

Le MERCREDI 21 DECEMBRE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 15 décembre 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS : Madame et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe -
ADJOINTS.

Mesdames et Messieurs FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – MAISON Emilie – PULLEUX Sébastien – VANDEWALLE Franck – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENTS REPRESENTES : Madame JUNOD Karine donne pouvoir à Monsieur Dominique CORDIER
Monsieur LAURENT Daniel donne pouvoir à Monsieur CHOQUET Patrick

ABSENT EXCUSE: Monsieur CHISS Lionel

ABSENTE : Madame CAYER Anne-Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 09 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rendre hommage, par une minute de silence à Madame Annick PARENT, agent de la Ville de Bresles du 3 octobre 1968 au 31 janvier 2010, décédée dans sa 66ème année, ainsi qu'aux victimes des attentats en Allemagne.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

- Décision 18/2016 – Contrat maintenance Ascenseur Mairie
- Décision 19/2016 – Contrat maintenance – Ascenseur – Salle Polyvalente

FUSION CAB/CCRB – ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE BRESLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les élus communautaires, lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis (CCRB), le mercredi 16 novembre 2016, ont voté, la répartition des sièges au sein du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

Monsieur le Maire précise que 3 sièges sont attribués à la Ville de Bresles.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de siège de la nouvelle agglomération est de 86 :

Dont 40 pour la Ville de Beauvais

3 pour Bresles

2 pour Auneuil

1 pour chacune des 41 autres communes

Monsieur le Maire présente au nom de la liste « Ensemble pour Bresles » l'équipe suivante :

Dominique CORDIER

Anne FUMERY

André DUTHOIT

et demande à l'assemblée si d'autres candidatures sont à enregistrer.

Monsieur Franck VANDEWALLE regrette que la liste « Ensemble pour Bresles » n'intègre pas un élu de l'opposition. Il aurait aimé voir proposer une place à un membre de l'opposition, pour lui-même ou pour Monsieur Lionel CHISS.

L'assemblée s'étonne que Madame Régine GILLAIN ne soit pas citée par Monsieur Franck VANDEWALLE.

Monsieur Franck VANDEWALLE argumente sur le fait que la liste « Ensemble pour Bresles », lors des dernières élections a obtenu un peu plus de 50% des suffrages lors du premier tour du scrutin et que par conséquent, l'autre moitié des électeurs n'est pas représentée à travers cette proposition.

Monsieur le Maire répond que les délégués communautaires auront pour fonction de défendre les projets portés par la Ville de Bresles, notamment en ce qui concerne l'assainissement.

Par conséquent, Monsieur le Maire explique qu'il est logique qu'il présente une liste, composée de personnes de personnes compétentes, qui portent une vision identique à celle conduite par la Municipalité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire regrette que Monsieur Franck VANDEWALLE ne participe pas à toutes les réunions de travail, ce qui lui permettrait d'être plus aux faits des dossiers. Ce que ce dernier conteste.

Monsieur le Maire affirme qu'il est le Maire de TOUS les Breslois, malgré l'affirmation de Monsieur Franck VANDEWALLE que la Liste « Ensemble pour Bresles » n'ayant recueillie que 50% des suffrages exprimés ne représente pas toute la population.

Monsieur le Maire précise qu'il respecte les lois de la République et que Monsieur Franck VANDEWALLE est libre de se porter candidat à cette élection. Ce dernier préfère s'abstenir.

Monsieur le Maire réaffirme le fait qu'il représente TOUS les Breslois que cela plaise ou déplaise.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote et désigne la benjamine, Mademoiselle Emilie MAISON ainsi que la doyenne, Madame Josette FABUREL de l'assemblée comme assesseurs pour veiller à la sincérité et au bon déroulement du scrutin.

Après avoir voté, à bulletin secret, il est procédé au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés = 24
Liste « Ensemble pour Bresles » = 24
Abstention = 1

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Monsieur Dominique CORDIER
- Madame FUMERY Anne
- Monsieur DUTHOIT André

au nom de la liste « Ensemble pour Bresles », sont élus, à l'unanimité des suffrages exprimés, pour siéger au sein de la nouvelle assemblée communautaire.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée lors de ce scrutin et rappelle qu'il défendra les intérêts de Bresles sans chercher à faire prévaloir sur l'intérêt général des intérêts personnels.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de Décision modificative n°4 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL DECISIONS MODIFICATIVES N°4 /2016

INVESTISSEMENT DEPENSES :

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| 2313-414.822 : | Construction d'une halle | 568 250.00 € |
| | <i>A prévoir sur opération avec les travaux soit : 700 000 €</i> | |
| 21312-417.212 : | Regroupement scolaire | 10 000.00 € |
| | <i>A prévoir pour les annonces, sondage, relevés....</i> | |
| 238-417.212 : | Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles- Regroupement scolaire | 20 000.00 € |
| | <i>Selon convention SAO il y a une avance à prévoir</i> | |
| 2313-427.824 : | Aménagement du centre-ville | 60 000.00 € |
| | <i>Prévoir SE60 : 50 000 € + autres frais annonces, plans topographique...</i> | |

| | | |
|-----------------------|---|-----------------------|
| 2132-411.71 : | Travaux rempl. fenêtres et stores logt. place du 11 novembre | 2 300.00 € |
| | <i>suite changement d'imputation à la demande du TP</i> | |
| | CUMUL DU POSITIF | 660 550.00 € |
| 2031-416.824 : | Etudes halle | - 60 000.00 € |
| | <i>payé IRIS CONSEIL pour le comptage automatique et GINGER pour les études géotechniques</i> | |
| 2152-419.822 : | Tourne à gauche | - 78 000.00 € |
| | <i>Reste à payer BEIMO/EUROVIA/ENGIE soit 23 230 €</i> | |
| 2312-404.824 : | Parking Condorcet | - 8 000.00 € |
| | <i>Opération soldée</i> | |
| 2315-418.822 : | Prolongement de la rue René Coty | - 74 000.00 € |
| | <i>Opération soldée</i> | |
| 2313-409.324 : | Restauration du porche du Trésor Public | - 24 600.00 € |
| | <i>Payeux reste 1 342.44 € en tenant cpte de l'avenant n°3</i> | |
| 2031-405.824 : | Etudes - Création parking rue du Sac | - 8 000.00 € |
| 2313-410.324 : | Travaux église (1ère tranche) | - 407 950.00 € |
| | CUMUL DU NEGATIF | - 660 550.00 € |

Monsieur le Maire expose que cette délibération vise à assurer une continuité de service et à ne pas interrompre les chantiers jusqu'au vote du prochain budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition faite ci-dessus.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'approuver le projet de décision modificative n°2 tel que présenté ci-dessus.

SERVICE ASSAINISSEMENT DECISIONS MODIFICATIVES N°2 /2016

SECTION D'EXPLOITATION :

6226 - Honoraires 6 000.00 €

*Pour l'élaboration du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement
(article L214-1 à L214-6) + ADTO environ 1 000€*

023 - Virement à la section d'investissement - 6 000.00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES :

2315-102 - Travaux - 6 000.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

021 - Virement de la section d'exploitation - 6 000.00 €

L'objet de cette décision modificative vise à finaliser un dossier Loi sur l'Eau pour le renouvellement d'arrêté de rejet de la station d'épuration de Bresles avant le transfert de cette compétence à la CAB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition faite ci-dessus.

MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION- ETUDE DES BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES D'EAU DE BRESLES ET LITZ

Monsieur André DUTHOIT, Maire-Adjoint, rappelle que dans le cadre de la conférence environnementale de 2013, les captages de Bresles et de Litz sont parmi les 228 captages sur le bassin Seine Normandie dont la protection a été jugée prioritaire.

C'est pourquoi, conformément à la délibération du 26 juin 2016, la commune de Bresles, en groupement avec le Syndicat des Eaux de Litz, a souhaité lancer une étude pour permettre :

- de délimiter les Aire d'Alimentation de Captage (AAC) présentes sur leur territoire et déterminer leur vulnérabilité,
- de recenser les activités pouvant être à l'origine de pollutions diffuses et ponctuelles rencontrées,
- et, enfin, de définir un plan d'actions permettant de protéger les AAC et de préserver la qualité de l'eau de nos forages.

Pour ce faire, Monsieur André DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville a lancé une consultation pour retenir un cabinet d'études.

A cet effet, la commission marché s'est réunie le mardi 30 août 2016 à 19h00 (Ouverture des plis) et le vendredi 2 décembre 2016 (Analyse des offres) et s'est prononcée, à l'unanimité, sur le Cabinet suivant :

- Bureau d'étude SUEZ pour un montant de 78 250 euros HT- 93 900 euros TTC répondant intégralement au Cahier des charges.

Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec SUEZ pour un montant de 39 125 euros HT – 46 950 euros TTC correspondant à la part relative à la commune de BRESLES.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande sous combien de temps les résultats seront connus.

Monsieur André DUTHOIT répond qu'il y a lieu de compter une année.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer ce marché pour la Ville de Bresles.

URBANISME - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC LA CAB

Dans le cadre de la fusion entre la CAB et de la CCRB, Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de l'agglomération du Beauvaisis.

Monsieur André DUTHOIT rappelle qu'aujourd'hui l'instruction des ADS est confiée à l'ADTO via la CCRB et que ce service est actuellement payant.

Par contre, Monsieur André DUTHOIT précise que l'adhésion au service ADS de la CAB est gratuite.

Enfin, Monsieur André DUTHOIT précise que la convention entre la CCRB et l'ADTO arrive à échéance le 1^{er} juillet 2017.

Aussi, Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal de Bresles d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer pour la Ville de Bresles au service d'instruction de la CAB à compter de cette date.

Monsieur Patrick CHOQUET demande si la Ville sera remboursée pour la période de janvier à juillet 2017.

Monsieur le Maire répond que la Ville est engagée via la CCRB avec l'ADTO jusqu'au 1^{er} juillet. Par conséquent, l'engagement pris, ira à son échéance.

Monsieur Patrick CHOQUET demande si les prestations sont identiques.

Cela est confirmé par Monsieur le Maire, la différence tient au fait que les études seront réalisées par des personnels de la CAB. Entre octobre 2015 et septembre 2016, les services de l'ADTO ont coûté 11,5K€ à la commune. Cette décision permettra à la ville de faire des économies.

Madame Anne FUMERY précise qu'il s'agit d'un service similaire et que le Maire conserve la signature des Autorisations du Droit des Sols ainsi que la responsabilité en matière d'urbanisme. Seule l'instruction des dossiers est confiée à la CAB. Il s'agit de mutualiser les moyens et éviter de recruter des instructeurs en trop grand nombre au regard des dossiers à instruire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs de la commune afin d'y acter :

- Le recrutement d'un poste d'agent contractuel de droit public après un départ en retraite
- Le nombre d'adjoint d'animation de deuxième classe à 6 au lieu de 7
- L'ouverture d'un poste à pouvoir sous forme de contrat aidé - Emploi d'Avenir en cas de nécessité
- La régularisation d'un poste sous le statut d'apprenti

Ainsi, Monsieur le Maire précise que les effectifs, au 1^{er} janvier 2017, seraient de :

- 53 emplois pourvus
- Dont 3 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pourvus et un à pouvoir
- Ainsi qu'un emploi d'avenir non pourvu + 1 apprenti
- + le recrutement d'un contractuel de droit public

Soit au total 53 agents en fonction au 1^{er} janvier 2017 (hors personnel remplaçant saisonnier ou occasionnel).

Et, à la demande de Monsieur le Trésorier, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acter les points suivants :

- Recrutement d'agents non titulaires de remplacement et saisonnier :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 avril 2012, à l'unanimité, a décidé de :

Autoriser Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin des agents non titulaires de remplacement et saisonnier.

A la demande de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de préciser, dans le corps de la délibération, pour « surcroît d'activité ».

- Primes de vacances et de fin d'année – Régularisation administrative

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la prime de Vacances et de fin d'année, issue de l'article 111 du 26 janvier 1984, a été instituée au profit du personnel communal, fonctionnaire ou stagiaire, par les délibérations du 02 février 1996, 30 mars 1996, 17 mars 1998 et 29 juin 2005.

Le bénéfice individuel est ensuite confirmé par arrêté de Monsieur le Maire.

Les arrêtés pris à cet effet, en 2013, étaient très précis et nommaient le grade des bénéficiaires, alors même que le montant versé n'est pas attaché à ce dernier, mais uniquement à la qualité de fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Aussi, Monsieur le Trésorier de Bresles nous indique que suite à changement de corps, ou suite à de simples changements de grade, les arrêtés doivent être actualisés pour certains bénéficiaires.

Monsieur Patrick CHOQUET demande ce qu'est un contractuel de droit public.

Il lui est répondu que le principe dans la fonction publique est le recrutement de fonctionnaires titulaires. Toutefois, le recrutement de personnes non titulaires est possible dans certains cas.

En l'occurrence, il s'agit d'un contrat à durée déterminée pour une administration, d'où la formule « droit public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces propositions.

RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE (CDG60) POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité a conventionné par délibération en date du 18 juin 2014 avec le CDG 60 pour la mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire explique que cette convention a pour objet, en cas d'absences prolongées d'un ou de plusieurs agents, de permettre à la collectivité de bénéficier des ressources humaines du CDG60.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que son coût est nul tant que cette convention n'est pas utilisée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de renouveler cette convention avec le CDG60.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire, de signer cette convention.

RESSOURCES HUMAINES – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un CHSCT est obligatoire dans toutes les collectivités dont le nombre d'agents est supérieur à 50. La Ville de Bresles est dans ce cas de figure.

Monsieur le Maire précise que pour les collectivités employant entre 50 à 199 agents le nombre des représentants du personnel titulaire doit se situer dans la fourchette de 3 à 5 représentants.

Aussi, après consultation, du comité technique, en date, du 25 novembre 2016, Monsieur le Maire propose de désigner 4 représentants-élus ainsi que leurs suppléants pour siéger au sein de ce comité.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu du principe du paritarisme, 4 représentants du personnel et leurs suppléants seront prochainement élus.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au nom de la liste « Ensemble pour Bresles », la liste suivante :

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|---------------------|------------------|
| D. CORDIER | F. LEONARDI |
| A. FUMERY | K. JUNOD |
| C. CRUCET | M. MAGNIER |
| I. DUCHE-THOURILLON | A. DUTHOIT |

Et demande à l'Assemblée si d'autres candidatures sont à enregistrer.

A défaut d'autres candidatures, il est procédé à un vote, à bulletins secrets.

Mademoiselle MAISON Emilie, benjamine et Madame FABUREL Josette, doyenne de l'Assemblée sont désignées comme assesseur, en charge de veiller au bon déroulement du scrutin.

L'Assemblée Municipale, après avoir voté, à bulletin secret, procède au dépouillement des bulletins :

- Suffrages exprimés : 25
- Liste « Ensemble pour Bresles » : 25

Monsieur le Maire proclame les résultats et déclare, élus, à l'unanimité, les membres de la liste ci-dessous :

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|---------------------|------------------|
| D. CORDIER | F. LEONARDI |
| A. FUMERY | K. JUNOD |
| C. CRUCET | M. MAGNIER |
| I. DUCHE-THOURILLON | A. DUTHOIT |

CHANTIER INSERTION – SALLE ROBERT GOURDAIN

Monsieur Christophe CRUCET, Maire-Adjoint, rappelle que la Ville a conventionné avec l'association d'insertion REB pour effectuer la mise en peinture de la grande salle Robert GOURDAIN en 2016.

Au regard du travail réalisé par cette association, Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire cette opération en 2017 pour les peintures des communs (Vestiaires, toilettes etc) de la salle Robert GOURDAIN.

Monsieur Christophe CRUCET précise que les travaux pourraient démarrer, avec l'accord du Conseil, à compter du 3 janvier 2017.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a lieu d'entretenir nos bâtiments et remercie Monsieur Christophe CRUCET pour le suivi de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CONVENTION CD 60 – ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec le Conseil Départemental de l'Oise (CD60) pour louer les terrains de l'ancienne gendarmerie.

Monsieur Christophe CRUCET précise que la durée de cette convention est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur Christophe CRUCET explique que les locaux sont inhabités depuis le départ de la Brigade de Gendarmerie vers la nouvelle caserne de la rue René Coty.

Il précise que le loyer annuel serait de 5 000 € pour 90 m² de bureaux et 110 m² de locaux de stockage ; soit un ratio moyen de 25 €/m²/an, avec prise en charge par la mairie de l'entretien du site et des fluides.

Il ajoute que ces terrains serviront aux services techniques de la Ville.

Monsieur Franck VANDEWALLE s'interroge sur ce besoin des services techniques alors qu'il y a le terrain de la briqueterie disponible.

Monsieur Christophe CRUCET explique que l'avantage de ce terrain est d'être fermé et qu'il permet à la ville de mieux se garantir contre les vols et les dégradations de biens publics, contrairement à la briqueterie. De plus les matériels pourront y être stockés à l'abri dans les bâtiments.

Monsieur Patrick CHOQUET souligne le faible prix de cette location et félicite la Municipalité pour cette initiative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental de l'Oise.

RESTAURANT SCOLAIRE - TARIF

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2014 le prix du repas de cantine scolaire est fixé à 3,40 euros TTC hors encadrement.

Monsieur le Maire précise que la commission « Affaires Scolaires » s'est réunie en date du 22 novembre 2016 et, à l'unanimité, préconise, pour les raisons suivantes :

- Renégociation du marché de cantine (Cf. délibérations du 13 avril 2016)
- Convention avec la CAF (Cf. Délibérations du 26 juin 2016)

de fixer ce prix à 3, 20 euros TTC hors encadrement.

Monsieur le Maire indique qu'il est pour lui normal de faire bénéficier les utilisateurs de la réduction obtenue lors de la mise en place du nouveau marché et propose aux membres du Conseil Municipal d'acter ce choix.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas de cantine est identique pour tous les élèves contrairement à ce qu'il peut entendre. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de repas gratuit pour certains élèves.

Messieurs le Maire et Patrick CHOQUET félicitent Madame Karine JUNOD pour le suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce nouveau tarif au 1^{er} janvier 2017.

FINANCES - REGIE – SUPPRESSION REGIE SPECTACLE ET CONCERT SALLE ROBERT GOURDAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal a instauré, lors de sa séance du 20 juillet 1995, une régie de recettes pour l'encaissement des recettes et concerts à la salle Robert GOURDAIN.

Monsieur le Maire et le Trésorier de la Ville de Bresles constatent que cette régie n'a plus lieu d'être. Aussi, Monsieur le Maire propose de supprimer cette régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.

FINANCES - REGIE – SUPPRESSION REGIE VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal a instauré, lors de sa séance du 11 janvier 1982, une régie pour encaisser les produits liés pour la location de matériels, transport et vente de bois de chauffe.

Monsieur le Maire et le Trésorier de la Ville de Bresles constatent que cette régie, au regard d'un nombre d'écritures limitées, a un faible intérêt et propose d'intégrer cette action à une autre régie.

Aussi, Monsieur le Maire propose de supprimer cette régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.

FINANCES - REGIE - CREATION D'UNE REGIE « SERVICE TECHNIQUE »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer une régie de dépenses et de recettes pour permettre un meilleur fonctionnement des Services Techniques.

Monsieur le Maire précise que cette régie aura pour objet de permettre l'achat de petits matériels et autres fournitures diverses et de gestions courantes, dans la limite de 100 euros TTC par achat, avec un fond de caisse de 500 euros.

Par ailleurs, la création de cette régie permettra au service comptable de la commune de voir le nombre de factures d'un petit montant être réduites, ce qui allégera le travail administratif.

Enfin, il précise que cette régie intégrera l'encaissement des produits prévus dans l'ex-régie vente de bois.

Monsieur le Maire informe que les titulaires et suppléants seront nommés par arrêtés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.

PRESENTATION ETUDES « IMPLANTATION D'UN MARCHÉ DU TERROIR » PAR 3 ELEVES DE L'INSTITUT LASALLE - BEAUVAIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville a conventionné avec l'Institut Lasalle pour la réalisation d'une étude d'opportunité d'un marché de produits du terroir à Bresles (Conseil Municipal du 14 septembre 2016).

Monsieur le Maire propose à Madame Anne FUMERY, Maire-Adjoint, de présenter aux membres du Conseil Municipal cette étude, étant donné l'absence excusée des 3 auteurs de ce rapport.

Madame Anne FUMERY

- Expose la méthodologie adoptée par les étudiantes de l'Institut LASALLE de Beauvais

Cahier des charges, rendez-vous réalisés etc

- Présente une étude des marchés de produits locaux en France pour le compte de « Bienvenue à la Ferme » et ses conclusions

La majorité des personnes ne parcourt pas plus de 10 km pour se rendre dans un lieu de vente de produits locaux.

Le panier moyen est de 25 euros.

- Rappelle le contexte de la Ville de Bresles et ses atouts pour mettre en place un marché de produits locaux

La Ville de Bresles, à mi-chemin entre les agglomérations de Beauvais et Clermont, bénéficie également du flux de la RN31, pour voir se développer un produit des marchés locaux.

Par ailleurs, il est constaté que 12 000 foyers sont susceptibles d'être intéressés par un tel marché et que la zone autour de Bresles est faiblement dotée en marchés de produits locaux.

- Constate que les producteurs sont nombreux et diversifiés à proximité de la Ville de Bresles

Cette donnée permet d'espérer une large gamme de produits locaux toute l'année.

- Détaille les facteurs indispensables pour implanter un marché de produits locaux

Jour et horaire de marchés, communication etc

Elle conclut sa présentation en expliquant :

- Un Engouement indéniable des consommateurs pour les produits locaux
- Une zone de chalandise intéressante
- Un nombre de producteurs importants aux alentours de Bresles

Ainsi, que les conseils à suivre :

- Une communication efficace et pertinente
- Une diversité et un nombre suffisant de producteurs
- Un interlocuteur unique auprès des producteurs pour coordonner le marché

Par conséquent, la mise en place d'un marché de produits locaux est une véritable opportunité pour la Ville de Bresles.

Monsieur le Maire remercie Madame Anne FUMERY ainsi que Mesdames Clémence BONITEAU, Aurore GUILBERT et Joséphine VANTHUYNE pour la qualité de cette présentation et cette étude.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande si la Ville a pris contact avec des producteurs. Monsieur le Maire et Madame Anne FUMERY répondent que des producteurs ont, d'ores et déjà, pris contact avec les services de la Ville.

Par ailleurs, ils expliquent que cette halle sera un lieu de vie avec d'autres animations culturelles.

Monsieur Franck VANDEWALLE pose la question des droits de place.

Madame Anne FUMERY répond qu'il n'y aura pas de droit de place mis en œuvre. L'objectif est de pouvoir redynamiser la Ville et d'attirer de nouveaux consommateurs à Bresles.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à un Tour de table

En l'absence de Madame Karine JUNOD, Monsieur le Maire informe de la mise en place d'un blog à ALSH Jacques BAIZE et invite les parents à le consulter.

Les références de ce blog sont [www.centre arere.fr](http://www.centre-arere.fr)

Ils permettent aux parents de découvrir les activités proposées par l'ALSH via des photos, ainsi que de consulter les menus de la cantine.

Monsieur André DUTHOIT rend compte de :

- La limitation à 50km/h du prolongement de la rue René Coty ainsi que le renforcement de la signalisation horizontale et verticale de cette nouvelle portion routière.

Monsieur Christophe CRUCET explique la réfection des trottoirs, rue Amyot, et la programmation de nouveaux chantiers, pour l'année 2017, notamment autour de la rue Abel GANCE

Une information sera faite aux riverains. A cet effet, il remercie les riverains de la rue Amyot pour leur civisme.

Madame Valérie FEDELI demande où nous sommes de la réalisation du parking, de la rue du Sac.

Monsieur André DUTHOIT répond que le chantier est en cours d'achèvement.

Monsieur Bruno DUTRIAUX remercie toutes les associations et l'ensemble des partenaires ayant participé au Téléthon 2016. Il remercie également les riverains aux abords des manifestations pour leur compréhension et communique le montant récolté : 2 762,22 euros TTC

Madame Rose MAY-CHAMBRELANT informe de son don au CCAS de la Ville d'une concession pour une personne indigente.

Elle félicite également les services techniques, notamment pour la préparation et l'organisation des cérémonies du 11 novembre.

Madame Anne FUMERY et Monsieur Christophe CRUCET précisent que le lieutenant des pompiers a été un apport déterminant pour cette refonte du protocole.

Monsieur Patrick CHOQUET adresse de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Madame Josette FABUREL s'interroge sur un panneau à proximité du cimetière avec la mention « L'Art de Bâtir ». Monsieur le Maire explique qu'il vérifiera cette information.

Madame Anne FUMERY propose de présenter un bilan du projet « Préférence commerce » ;

Elle rappelle que 10 commerçants et artisans se sont inscrits dans ce dispositif pour se voir attribuer un label « Qualité et services ».

Les diagnostics ainsi que les visites mystères sont réalisés.

Des ateliers « Préférence commerce » sont proposés, par la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) aux commerçants qui le souhaitent pour les former sur différents thèmes.

Elle rend compte des retours positifs quant à ce dispositif de la part des commerçants et artisans pour répondre aux attentes de leurs clientèles.

Agenda

Monsieur le Maire communique les principales dates à retenir, pour le début de l'année 2017 :

- Association des Combattants – Prisonniers de Guerre 39/45

7 janvier 2016 : 15h00 – Salle Robert GOURDAIN - Galette des Rois

4 février 2017 : 11h00 – Assemblée Général Association des combattants – Prisonnier de Guerre 39/45

- 9 janvier 2016 : Ciné – rural : Star Wars
- Lundi 16 janvier 2017 : Vœux de la Municipalité – Salle Robert GOURDAIN

- Dimanche 22 janvier 2017 : 15h00 – Représentation Théâtrale – Salle Robert GOURDAIN
« Une Fleur sur les ruines » d'Olivier JOLLIVET
Mise en scène par Hélène MAUDRIN – Association « Le Petit Peuple »
Mai 1944

Ils sont huit.....voisins de palier

Ils se détestent.....coupés du monde extérieur.....

Après le bombardement de la ville, ils se retrouvent bloqués dans leur immeuble.

Remerciements

- APOME

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'APOME

- Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis
Remerciement pour le versement d'une subvention municipale

- Association des Rev'Heilles

Remerciement à la Ville pour le lundi 31 octobre 2016 « Halloween moto show »

- Comité des œuvres sociales pour la participation de la ville à l'arbre de Noël
-
- Madame RIGault adresse ses remerciements à Monsieur Christophe CRUCET et aux Services Techniques pour la réhabilitation du calvaire.

Remerciements de la Ville à :

- Service fleurissement – Trois fleurs 2016
- Service fleurissement – Ville Lauréate catégorie « Mairie fleurie » - catégorie Ville de 1 500 à 5 000 habitants
- Chambres des Métiers et de l'Artisanat – Elections de 3 entrepreneurs breslois
- Remerciements au Président de l'US Bresles (qui quitte ses fonctions pour se consacrer à la Président des supporters)
- Participants des cérémonies du 11 novembre

Informations

- Insee : Population légales au 1er janvier 2014 en vigueur à compter du 1er janvier 2017 :
Population totale : 4 274

- Monsieur le Maire informe du démarrage travaux de la future halle de plein vent en présence du Secrétaire Général de la Préfecture et des conseillers départementaux du canton.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que les entreprises sont désignées, par décisions après avis de la commission marché et qu'une première réunion de chantier a eu lieu le 15 décembre 2016.

Le coût restant à la charge de la Ville est estimé à 170 000 euros HT après déduction des aides de l'Etat et du Département, pour un projet de 850 000 euros HT.

Enfin, Monsieur le Maire explique que de nouveaux panneaux seront implantés aux alentours de Bresles, par le Conseil Départemental de l'Oise, pour mieux valoriser le patrimoine de Bresles (Eglise, Résidence d'été des évêques de Beauvais). Il remercie, à cet effet, Monsieur Damien LOISEL, agent du Département.

Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire adresse à l'ensemble des membres du Conseil Municipal ainsi qu'aux membres présents dans la salle, de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Il remercie les membres de son équipe pour leur investissement et leur dévouement ainsi que les services de la ville pour le travail accompli au cours des douze derniers mois.

Il remercie également l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur engagement lors des débats, toujours dignes et responsables, quel que soit les divergences ou désaccords.

Il souhaite, pour l'année à venir, voir la Ville de Bresles avancer dans ses projets et réalisations comme ce fut le cas pour cette année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21H49.